

Lay-St-Christophe, le 26.11.2010

Nos Réf. : XE / ALP

Objet : Action de sécurité concernant les barrières de lit Ref. 9777M

Madame, Monsieur,

Suite à la décision de l'Afssaps du 26.04.2010 relative au couchage des enfants de moins d'1m46, vous nous avez commandé en ... 2010 x paires de barrières Réf. 9777M que nous vous avons livrées en ... 2010.

Nous vous informons aujourd'hui que notre usine a renforcé la sécurité de ce matériel en y ajoutant une gâchette de déverrouillage pour une manipulation de la barrière à deux mains (voir photo jointe). Cette nouvelle version porte la référence 9777M2.

Cette modification, en accord avec l'Afssaps, vise à réduire le risque d'un déverrouillage de la barrière par l'enfant.

Afin de vous donner pleine et entière satisfaction, nous allons procéder gracieusement à l'échange des barrières 9777M par le modèle 9777M2 courant décembre 2010.

A cet effet, nous vous invitons à nous retourner ce courrier avec la mention "Bon pour accord" (date, signature et cachet de votre établissement) et à mettre à notre disposition les barrières 9777M dont nous procéderons à la reprise.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales Salutations.

Xavier EVRARD
Directeur